



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

## Séance du jeudi 2 avril 2026

### Délibération n° 2026- 28

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19

*Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2026*

*Date d'affichage électronique de la convocation : 27/03/2026*

*Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ*

**Présents :** Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Sophie ESTAIS, Delphine MOLLARD, Erika GARDON, Manon CHADUIRON

**Absent(s) représenté(s) :** Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Franck BAULAN, Yoann TRICAULT a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT

**Absent (s):**

**VIE MUNICIPALE – Désignation des délégués du conseil municipal auprès de divers organismes municipaux, établissements ou associations locales**

**VU** l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de désigner des représentants de la commune auprès de divers organismes municipaux, établissements ou associations locales.

Le nombre de représentants est fixé selon les règles de fonctionnement propres à chaque organisme.

Structure	Représentation de la commune
Conseil d'école (article D.411-1 du code de l'éducation)	Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal
Correspondant défense	1 titulaire
Mission Locale	1 titulaire
Comité de Jumelage	3 représentants de droit
Comité d'animation	1 élu au mini
Centre National d'Action Sociale	1 titulaire
Comité de suivi du schéma de développement commercial	1 titulaire/ 1 suppléant
Association de Gestion des Émeraudes pour Personnes Âgées (AGEPA)	1 titulaire
Centre National d'Action Sociale	1 titulaire
COFIL de Méginand	1 titulaire (Représentation de droit de l'adjoint en charge du cadre de vie – environnement)

L'élection de ces représentants est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

- Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 – Abstention : 0 – Pour : 19 – Contre : 0

*(Uniquement si le conseil le décide à l'unanimité)*

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

**DESIGNE** les membres élus au sein des associations conformément à l'annexe jointe à la présente délibération

Le Maire  
Bertrand GAULÉ



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture*

## ANNEXE

Organisme	composition	nom titulaire 1/représentant 1	nom titulaire 2/représentant 2	nom titulaire 3/représentant 3
CNAS	1 titulaire	Serge FERRANDEZ		
Correspondant Défense	1 titulaire	Sophie ESTAIS		
Mission Locale	1 titulaire	Franck BAULAN		
Comité de jumelage	3 représentants de droit	Elisabeth SAGE	Franck BAULAN	Christine Lamaison
Comité d'Animation	1 mini	Elisabeth SAGE	Bertrand GAULÉ	Christine Lamaison
MFR	1 titulaire	Emmanuel VINCENT		
Conseil d'école	le Maire ou son représentant et un conseiller	Franck BAULAN	Sophie ESTAIS	
Comité de suivi du Schéma de Développement Commercial	1 titulaire / 1 suppléant	Anne FOUCHER (titulaire)		Manon CHADUIRON (suppl.)
AGEPA - ass, gestion étab. personnes âgées les émeraudes	1 titulaire	Elisabeth SAGE		